



Du 5 au 12 octobre 1909.

District de Montréal

Chas. B. Graddon et Wm. T. Owens vs Olier Jutras.

Montréal—Le lot 1202-12 du quartier Lafontaine, situé rue St-Denis, avec bâtisses.

Vente le 7 octobre, à 11 heures a. m. au bureau du shérif.

District d'Arthabaska

Andrew S Johnson vs Etienne Jolin. St-Adrien d'Irlande—Le lot 469, avec bâtisses.

Vente le 5 octobre, à 1 heure p. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de Beauharnois

F. X. Lecompte vs Oscar Langevin. Valleyfield—La partie du lot 665, avec bâtisses.

Vente le 5 octobre, à 11 heures a. m. au bureau du shérif.

District de Chicoutimi

Jos. Riccaz vs Dame M. B. Dionne et vir.

Roberval—La partie du lot 17, avec bâtisses.

Vente le 8 octobre, à 1 heure p. m. à la salle publique

District de Gaspé

The International Harvester Co. vs Ant. Borne.

Amherst—Le lot 294-85 et les lots 310, 313-87, 88, 8-157, avec bâtisses.

Vente le 12 octobre, à 10 heures a. m. au bureau d'enregistrement.

District d'Iberville

Pierre Gosselin vs Eugène Côté. St-Jean—Les lots 431-141 à 144, situés rue Grant, avec bâtisses

Vente le 5 octobre, à 11 heures a. m. au bureau du shérif.

Wm. R. Webster vs O. Archambault. St-Grégoire le Grand—Le lot 218, avec bâtisses.

Vente le 5 octobre, à 11 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de Joliette

J. M. Tellier et al. vs Horm. Gosselin. L'Epiphanie—La partie du lot 4 et le lot 420, avec moulins à scie, etc.

Vente le 5 octobre, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

Adol. Balcer vs Jos. Issa. St-Donat—La partie Nord-Ouest du lot 28 et partie du lot 26.

Vente le 6 octobre, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale

District de Québec

La Cité de Québec vs Clara Jacques. Québec — La moitié Nord-est du lot 1488 du quartier St-Sauveur, situé rue Ste-Thérèse, avec bâtisses.

Vente le 8 octobre, à 10 heures a. m. au bureau du shérif.

Réal Bourque vs John Kingsborough. Ste-Christine et Portneuf—10. Les lots 400 et 402, situés à Ste-Christine, avec bâtisses.

20. Le lot 384, situé à Notre-Dame de Portneuf.

Vente le 8 octobre, à 10 heures a. m. à la porte de l'église Ste-Christine pour

P. A. GAGNON

COMPTABLE LICENCIÉ

(Chartered Accountant)

Chambres 315, 316, 317 Edifice New-York Life

11 Place d'Armes, MONTREAL

Bell Main 4912

DESAUTELS & MOREAU

LIMITÉE

Comptables, Auditeurs, Liquidation de Faillites, Compositions effectuées. Edifice Crédit Foncier 35 rue St-Jacques, MONTREAL. Téléphone Main 3859.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marion & Marion, Ingénieurs-Consultants. Bureaux: Edifice New York Life, Montréal, et 607 G Street, Washington, D. C.

Arthur W. WILKS Alexander BURNETT
WILKS & BURNETT
Comptables, Auditeurs, Commissaires pour toutes les Provinces
Règlement d'affaires de Faillites
601 BATAIS E BANQUE DES MARCHANDS
Téléphones: BELL MAIN 5°00 MARCHANDS 849 MONTREAL

Union Mutual Life Insurance Company, de Port au Prince, Haïti

FRED. E. RICHARDS, Président.

Valenr acceptée de Garanties Canadiennes, détenues par le Gouvernement Fédéral pour la protection des Porteurs de Polices, \$1,206,576

Toutes les polices émises avec Dividendes Annuels sur paiement de la prime annuelle de deuxième année.

Ouverture exceptionnelle pour Agents dans la Province de Québec et l'Est d'Ontario.

S'adresser à

WALTER I JOSEPH, Gérant.
151 rue St. Jacques, MONTREAL.

RELIURE

Nous sommes disposés à louer notre département de reliure avec outillage, à une personne compétente et responsable. S'adresser à LA CIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES, 42 Place Jacques-Cartier.

L. R. MONTBRIAND,

Architecte et Mesureur,
No 130 rue St-André,
Montréal.

les lots de cette paroisse et le même jour, à 2 heures p. m. à la porte de l'église de Notre-Dame de Portneuf pour le lot de cette paroisse

Jos. Bélanger vs Gaudiose Michaud Notre-Dame de la Victoire—La partie du lot 4, avec bâtisses

Vente le 9 octobre, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale

District de St-François

Fred. Little vs les héritiers de Robt G. Little.

St-Louis de Westbury—La moitié indivise du lot 11b du 4ième rang, avec bâtisses.

Vente le 5 octobre, à 11 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale

JOURNAL DE LA JEUNESSE—Sommaire de la 1920e livraison (18 septembre 1909).—Poucette, par Pierre Madelin. L'élevage économique des enfants bêtards, par Charles Géniaux.—Animaux bizarres, le Myrmécobie, par P. Vincent.—L'oncle Million, par Julie Borius.—La revanche de Maître Chapelaine, par H. Lescar.

Abonnements.—France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.—Union Postale: Un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.—Le numéro: 40 centimes.—Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SI VOUS APPROUVEZ

la ligne de conduite du "PRIX COURANT", abonnez-vous.

Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.

Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 5.00 p.m. mercredi, 6 octobre 1909, des soumissions pour les modifications à faire au projet de vérification, à Montréal, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sous-sécretaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour les modifications au projet de vérification, Montréal."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, ainsi qu'au bureau de M. C. Desjardins, commissaire des Travaux, Hôtel des Postes, Montréal.

Les soumissionnaires ne devront pas cuber qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepte par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions.

Par ordre,

NAPOLÉON TESSIER,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 21 septembre 1909.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.